

UNITED ANODISERS
Société Anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, 1000 Bruxelles
Registre des Personnes Morales TVA - BE - 0448.204.633 (Bruxelles)

CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le conseil d'administration de UNITED ANODISERS SA invite les actionnaires de la société à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 10 novembre 2010 à 11h au siège d'exploitation Roosveld 5, 3400 Landen :

ORDRE DU JOUR

1. Nomination de deux administrateurs

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de procéder à la nomination des deux administrateurs suivants:

- Monsieur Philip Nigel Hughes, Ash House, Ash Lane, Ollerton, Cheshire WA16RQ, Royaume-Uni
(Autres fonctions qu'il exerce actuellement: Président de PH Property Holdings Limited)

- Monsieur James Peter Clarke, Baytree House, Parkfield Road, Knutsford WA16 NP, Royaume-Uni.
(Profession: Investisseur en capital risque)

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat, pour une durée de 4 ans, comme administrateurs de la société, Monsieur Philip Nigel Hughes, domicilié à Ash House, Ash Lane Ollerton, Cheshire WA16RQ, Royaume-Uni et Monsieur James Peter Clarke, domicilié à Baytree House, Parkfield Road, Knutsford WA16 NP, Royaume-Uni. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

2. Rémunération d'administrateurs

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de rémunérer, sous réserve de leur nomination, comme administrateurs de la société, Monsieur Philip Nigel Hughes et Monsieur James Peter Clarke, pour toute la durée de leur mandat d'administrateur. Leur rémunération s'élèvera pour chacun d'eux à 15.000 EUR par an, le cas échéant au pro rata. L'assemblée précise que cette rémunération ne comprend pas les frais liés à l'exercice du mandat d'administrateur (et notamment les frais liés à la participation aux réunions du conseil d'administration, et des éventuels comités d'audit et/ou de rémunération) qui seront remboursés aux administrateurs par la société sur base de justificatifs ou notes de frais adressés à la société

3. Pouvoirs

Proposition de décision :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à chaque administrateur agissant seul pour accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution des résolutions visées aux points ci-avant, notamment auprès d'un guichet d'entreprises de la Banque-Carrefour des Entreprises et auprès de toute autre administration, et pour signer tous documents à cet effet.

L'actionnaire qui désire assister à cette assemblée doit, conformément à l'article 36 des statuts, informer la société de son intention selon les modalités décrites ci-dessous :

L'actionnaire détenant des actions dématérialisées déposera à cette fin, au siège d'exploitation de la société (United Anodisers SA, Roosveld 5, 3400 Landen), cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée, une attestation émanant du teneur de compte agréé ou de l'organisme de liquidation, constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée générale, des actions dématérialisées.

Les actionnaires détenant des actions nominatives doivent faire connaître leur intention de participer à l'assemblée précitée, et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote, par lettre missive adressée au conseil d'administration de la société, cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée.

Le cas échéant, le propriétaire de titres au porteur doit déposer ses titres au porteur cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée au siège d'exploitation de la société.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent faire usage du modèle de procuration tenu à leur disposition au siège d'exploitation de la société. Toute procuration doit parvenir au siège d'exploitation de la société dans les meilleurs délais et au plus tard cinq jours ouvrables avant l'assemblée.

Le Conseil d'administration